



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 11 octobre 2023

Délibération n°40/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à onze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 3 octobre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, François NEBOUT, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Hélène GINGAST.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY), Michel CARTERET, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY (pouvoir à monsieur Gérard ROY).

Mesdames Nicole BONNEFOY (Pouvoir à madame Hélène GINGAST), Nelly VERGEZ (Pouvoir à monsieur Patrick MARDIKIAN), Stéphanie GARCIA (pouvoir à monsieur François NEBOUT), Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH, Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard ROY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir[s]	5
Absent[s]	9
Votants	16

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président informe que suite aux départs à la retraite de deux agents du SMPI Magelis, l'un au 1er avril 2020 et l'autre au 31 décembre 2022, il convient de supprimer les deux emplois suivants occupés par ces agents :

- Emploi d'**assistant finances** à temps complet relevant de la catégorie B à la Direction administrative et financière ;
- Emploi de **chargé de la gestion des fonds de soutien cinématographiques et audiovisuels** à temps complet relevant de la catégorie B à la Direction générale des services.

Il précise que l'emploi d'assistant finances n'a plus lieu d'être occupé suite à un redéploiement des tâches financières entre la Direction administrative et la Direction projet. L'emploi de chargé de la gestion des fonds de soutien cinématographique a quant à lui été remplacé par un poste de chargé du Bureau d'accueil des tournages et de la gestion des fonds de soutien cinématographiques et audiovisuels par délibération du 8 juin 2022.

Il rappelle qu'en 2019, le Pôle Image Magelis a intégré dans ses effectifs les 3 agents de CREADOC et que durant ces dernières années, l'effectif du Pôle Image Magelis est passé à 14 ETP.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2023, Monsieur le Président propose donc la suppression de ces 2 emplois et la modification du tableau des effectifs du SMPI Magelis comme ci-annexé.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent cette proposition ;
- approuvent la modification du tableau des effectifs du SMPI Magelis comme ci-annexé.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 Octobre 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 Octobre 2023
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 16 Octobre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

